

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 26 Juin 2024

Nomination du secrétaire de séance : Anthony Le Follic

Approbation du compte rendu du 04/06/2024 à l'unanimité.

Absent : Nicolas Granger

Excusés : Marion Chaput (procuration à J.Lespinasse), Olivier Fournier (procuration à C.Molina), Sonia Cournil (procuration à M.Lajugie), Alain Dalix (procuration à A.Alfano), Samira Goumbélé (procuration à N.Latour), Céline Duthoit (procuration à M.Sardan)

01 – Chauffage Bois écoles – attribution marché de travaux

Vu la délibération n°02 du 04 Juin 2024 attribuant le marché de travaux de la chaufferie bois aux entreprises des lots 4 et 5 et autorisant le Maire à relancer une consultation pour les trois autres lots classés infructueux,

La commission d'ouverture des plis, réunie à l'issue de la phase de mise en concurrence :

- propose les candidatures des entreprises suivantes :
 - o Lot 1 Démolition Gros œuvre VRD - SARL ARTIBAT – 19 250.10€ HT
 - o Lot 2 Charpente couverture – SARL Delpit Dylan – 10 713.30€ HT
 - o Lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures – Sébastien DELPECH - 4 130.90€ HT

Le conseil municipal, après délibération :

- ACCEPTE à l'unanimité la proposition de la commission ouverture des plis pour l'attribution des lots 1, 2 et 3,
- AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec les entreprises attributaires, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

02 – Chauffage Bois écoles – Choix CSPS

Vu la délibération n°01 du 22 Février 2024 autorisant Mr le Maire à lancer le marché de travaux pour la réalisation d'une chaufferie bois aux écoles en remplacement des chaudières fioul,

Vu la délibération n°02 du 04 Juin 2024 attribuant le marché de travaux de la chaufferie bois aux entreprises des lots 4 et 5 et autorisant le Maire à relancer une consultation pour les trois autres lots classés infructueux,

Vu la délibération n°01 de ce jour attribuant le marché de travaux de la chaufferie bois aux entreprises des lots 1, 2 et 3,

Monsieur le Maire présente au conseil les devis reçus des coordonnateurs santé et sécurité et demande au conseil de choisir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le poste CSPS pour la réalisation d'une chaufferie bois au groupe scolaire à Méline Prudhomme pour un montant de 1925 € HT.

03 – Logements de la Poste – validation avant-projet et lancement marché de travaux

Vu la délibération n°05 du 30 Novembre 2023 actant les travaux à réaliser suite au départ du locataire et le choix de scinder l'appartement en 2 logements T2,

Mr le Maire présente l'avant-projet de rénovation deux logements dont les travaux sont estimés à 95 385€ HT.

Il demande au conseil de valider cet avant-projet et de l'autoriser à lancer le marché de travaux sur le site AWS Marchés publics Dordogne et sur Sud-Ouest pour une durée de 4 semaines minimum.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- VALIDE l'avant-projet et son estimatif
- AUTORISE M. le Maire à lancer le marché, à faire paraître l'avis d'appel public à la concurrence sur le site internet AWS Marchés publics Dordogne et sur Sud-Ouest et Fixe les critères suivants pour le choix des entreprises : 30% pour la valeur technique de l'entreprise, 60% pour le prix et 10% pour le délai.

04 – Logements de la Poste – Maitrise d'œuvre

Vu la délibération n°03 de ce jour validant l'Avant-projet de rénovation des logements de la Poste , Monsieur le Maire propose au conseil de conventionner avec le cabinet d'architecture Patrick Froidefond pour le suivi et la gestion de chantier et les opérations de réception à hauteur de 8% du montant des travaux HT.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Patrick Froidefond à hauteur de 8% du montant des travaux HT ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette décision.

05 – Ecole / Modification classe maternelle - lancement travaux et maitrise d'œuvre

Mr le Maire rappelle au conseil la demande des institutrices de l'école maternelle de modifier la classe de petite section en la déplaçant dans l'entrée et dans la salle de garderie afin d'éviter l'utilisation des nombreuses marches dans la salle de classe actuelle. La garderie serait donc déplacée dans la salle de classe actuelle.

Il demande au conseil de valider cette demande de travaux et de missionner un maître d'œuvre pour la réalisation des avants projets de travaux et la gestion du chantier en suivant.

Le conseil municipal, après délibération,

- VALIDE, à l'unanimité, le déplacement de la classe de Petite Section et les travaux qui en découlent,
- Au vu des devis de maitrise d'œuvre reçus, CHOISIT, à la majorité, la SARL MO Gaillard avec un taux de rémunération de 11% du montant des travaux HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Nomination coordonnateur communal pour le Recensement National 2025 : Florence Marty, secrétaire, secondé de Mr Dalix, Mme Alfano, Mme Latour et Mr Lajugie
- Organisation marchés nocturnes : validation de l'emplacement pour Mr Delpech (agneau) / décision de déléguer la gestion des poubelles noires aux exposants en leur mettant à disposition sacs de 50 litres et supports poubelles / Nettoyage des tables indiqué aux visiteurs et fait par les exposants en fin de marché / Accord pour vente de cartes postales par J. Joseph sur le banc de Mme Carpe
- Organisation du bureau de vote des 30/06 et 07/07
- Organisation du vide grenier du 25/08/2024 : en retour, la St Roch ne souhaite pas s'occuper à 100% du vide grenier. Le conseil municipal décide de garder pour 2024 la gestion des inscriptions, de la préparation des emplacements et du placement le matin mais à partir de 2025, soit la St Roch reprend l'organisation totale, soit une autre association soit arrêt du vide grenier
- Demande de panneau de limitation de tonnage sur le chemin des Moulins suite à la décision de le goudronner : accord à l'unanimité
- Les archives départementales sont venus faire le classement de l'année le 20/06/2024 et alerte la commune sur le taux d'humidité très important dans le caveau sous la Mairie. Mr le Maire indique qu'il faut les déménager au plus vite pour les installer dans l'ancienne bibliothèque comme déjà décidé. L'association Hyronde s'installera dans la salle d'expo. Sauf que depuis le déménagement de la Mairie, y sont entreposées les anciennes tables de la salle de réunion. Décision d'installer les deux tables arrondies à l'ancien club house, 2 rectangulaires à la salle de l'amitié, 1 rectangulaire à l'Hyronde et une au sous-sol de la salle des fêtes pour la musique.
- Demande marché dimanche : Food truck crêpes : NON à l'unanimité car trop long (6ml)
- Samuel Brouzès alerte le conseil sur l'état des emplacements poubelles lors du ramassage par le SICTOM. Aucun nettoyage après et tous les papiers s'envolent autour. Le Maire s'engage à avertir le SICTOM.
- Nicole Latour relance le projet de rénovation du lavoir de la Mérelie car avec les intempéries de l'hiver, le bâti ne s'est pas arrangé.
- N ;Latour demande également le curage du ruisseau qui traverse le Pré des combes. A voir avec le Syndicat Vallée Vézère.

Prochaine Réunion : Jeudi 1^{er} Août 2024 à 20h30